

<https://www.snetap-fsu.fr/Devenir-TFR-par-examen-professionnel-en-2020.html>



Devenir TFR par examen professionnel en 2020

- Métiers - TFR-ATFR - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 10 juin 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Lire la note de service :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> Devenir TFR par examen pro en 2020

Condition d'accès : **Les fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et justifiant, au 1er septembre 2020, de sept années de services publics.**

Cet examen professionnel est ouvert aux agents remplissant les conditions ci-dessus, quelle que soit leur affectation, y compris ceux affectés à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Le dossier complet, dûment signé est à retourner au plus tard le 27 juillet 2020 (le cachet de La Poste faisant foi) au :
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Secrétariat général - Service des ressources humaines SDDPRS
Bureau des concours et des examens professionnels
Marie-Ange CHAZAL
78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP